

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- **ART.1 :**

Le 24 MAI 2014 l'A.C.U.Q.G organise une course

« **LES VALLONS de COTE CHAUDE** »

avec la participation technique du comité d'athlétisme de la Loire.

L'heure de départ est fixée à 14h30.

Deux parcours sont proposés :

- **Les Vallons de Côte Chaude 1000D**, d'une distance de 20 km 400 avec un D+ de 550m.
- **Les Petits Vallons** d'une distance de 12 km avec un D+ de 375m.

Le départ et l'arrivée sont prévus rue St Simon, à proximité du golf de Saint Etienne.

L'itinéraire comporte des passages sur les communes de Villars, Saint Genest Lerpt, Roche-la-Molière, Saint Etienne.

- **ART.2 :**

Cette épreuve figure au calendrier des courses hors stade 2014, élaboré par la commission départementale des courses hors stade du département de la Loire.

- **ART.3 :**

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins de 16 ans. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

L'organisation, assurée par les membres de notre association, comprendra des postes de ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

- **ART.4 :**

Le parcours sera balisé. Des commissaires de courses, assistés par des agents de la Police Municipale, seront présents tout au long de la course.

- **ART.5 :**

La sécurité des coureurs sera assurée par la présence d'une équipe médicale. Une assurance en responsabilité civile a été souscrite.

- **ART.6 :** Loi du 23 Mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation :

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

Soit d'une licence athlétisme compétition, d'une licence athlétisme santé loisir ou d'un pass runnig délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Soit d'une licence FSCF ? FSGT ? UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention «Athlétisme» ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

- **ART.7 :**

Les inscriptions pourront se faire à l'avance auprès de :

A.C.U.Q.G
25 rue Penel
42000 Saint Etienne

Le droit d'inscription a été fixé à 8€ pour Les Vallons 1000D et 6€ pour les petits Vallons jusqu'à la veille de la course.

Le jour de l'épreuve le droit est de 10€ pour les Vallons 1000D et 8€ pour les petits vallons.

- **ART.8 :** Catégorie Femmes / Hommes

Elles sont celles de la F.F.A et concernent la saison qui sportive qui débute le 1/1/2014 pour se terminer le 31/12/2014.

- JUNIORS 1995 et 1995
- ESPOIRS 1992 à 1994
- SENIORS 1975 à 1991
- VETERANS 1974 et avant

- **ART.9** Classement et récompenses

Les résultats seront communiqués immédiatement après les épreuves, soit aux environs de 18H.

Des lots, coupes et médailles seront remis aux lauréats de chaque catégorie principalement pour la course « Les Vallons 1000D ».Un certain nombre de lots seront tirés au sort.



Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard
25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72